



Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025

Date et heure : Lundi 26 mai 2025, 19h30

Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mme Elsa Gendre et MM. Steve Progin, Marcio Dias Sousa, Dominique Schmutz, Jacques Privet et Guillaume Chassot
Présents-tes : 33 citoyennes et citoyens
Excusé.e.s : M. et Mme Daniel et Claudine Gilgen, Mme Valérie Portner, M. Benoît Gex
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 19h31 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Messieurs Florian Sturny et Julien Sudan sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 16 mai 2025 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 (ne sera pas lu, étant publié sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2024
 - 2.1 Comptes de résultats
 - 2.2 Comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Rapport de gestion
4. Commune – Comptes 2024
 - 4.1 Comptes de résultats
 - 4.2 Comptes d'investissements
 - 4.3 Rapport de la Commission financière
 - 4.4 Approbation
5. Demande de crédit additionnel pour l'étude des infrastructures sises au terrain de football
6. Règlement communal relatif à la gestion des déchets
7. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié, en version provisoire, sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, ***le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***



2. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2024

2.1 Comptes de résultats

M. Le Syndic passe la parole à Madame Thao Vassard, Directrice du Foyer, pour la présentation des comptes du Foyer St-Joseph.

Les salaires du personnel des soins et de l'animation a légèrement augmenté car ils sont fixés sur l'échelle de l'Etat et subissent chaque année une augmentation. Ces salaires sont pris en charge par le Service de la prévoyance sociale.

Les salaires de la Direction et de l'Administration ont quant à eux légèrement diminué car la Comptable a quitté ses fonctions en avril 2024.

Le Secteur hôtelier subit une faible augmentation due au départ à la retraite retardé d'une Employée de cuisine.

L'augmentation des frais de Pharmacie est due au nombre de patients que le Foyer accueille.

Le résultat pour le secteur Aliments et boissons est supérieur au budget car l'un des trois employés de cuisine s'est retrouvé à l'arrêt durant l'été 2024 et des solutions ont dû être trouvées pour continuer à servir des repas adéquats. Ainsi, le Foyer de Bouleyres a été sollicité pour la livraison de repas à Billens.

Une nette augmentation est constatée au niveau des frais d'utilisation des installations. Elle est due au loyer de Billens – CHF 34'000.00 par mois - qui a été inscrit sous le compte susmentionné.

Le budget concernant l'eau et l'énergie a également été dépassé, à cause des augmentations imposées au Foyer.

Quant aux produits, le Foyer St-Joseph s'attendait à une baisse de recettes quant aux taxes et locations des logements, estimant que les résidents n'allaient pas les suivre sur Billens. Afin d'anticiper cette baisse du taux d'occupation, le Foyer a demandé au Service de la prévoyance sociale d'avoir 3 lits de court séjour, car la demande est plus importante que pour les longs séjours. Cette autorisation a été prolongée jusqu'au retour du Foyer sur Sorens.

Les recettes du total des produits de prestations au personnel et à des tiers a plus que doublé par rapport au budget grâce aux ventes effectuées lors de la brocante organisée par le Foyer, se montant à CHF 34'463.00.

Le compte des contributions et subventions regroupe les frais financiers versés par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la participation du RSSG par rapport à la délocalisation à Billens. Cette dernière avait été budgétée en 2023 à CHF 320'000.00 pour les frais de déménagement et se monte finalement à CHF 262'819.00. Les prélèvements et attributions aux réserves sont également incluses dans le compte des contributions et subventions.

Grâce à la participation du RSSG, le résultat des comptes 2024 est équilibré.



Comptes	Libellé	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
3	SALAIRES ET FRAIS DE PERSONNEL	3'610'606.40	3'567'594.00	3'560'586.15
31	Soins	1'844'591.30	1'755'670.00	1'802'722.15
32	Animation	111'100.45	118'300.00	108'719.90
33	Direction et Administration	215'507.95	260'280.00	239'314.65
34	Secteur hôtelier	670'769.55	646'060.00	678'002.80
35	Technique et Jardin	112'259.35	111'340.00	113'472.55
37	Charges sociales	565'740.05	565'600.00	541'569.50
38	Autres charges de personnel	90'637.75	110'344.00	76'784.60
4	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	841'174.62	805'184.00	675'732.22
40	Pharmacie	40'875.45	46'700.00	32'464.92
41	Aliments et boissons	158'013.46	143'200.00	170'968.54
42	Ménage et cuisine	34'762.27	37'600.00	44'800.51
43	Entretien et répa. immeubles, installations véhicules	54'163.09	55'500.00	77'724.23
44	Frais d'utilisation des installations	323'265.05	332'884.00	121'151.50
45	Eau et énergie	67'429.57	39'100.00	75'255.45
47	Bureau et administration	63'099.51	54'600.00	54'797.03
49	Autres charges d'exploitation	99'566.22	95'600.00	98'570.04
	TOTAL DES CHARGES	4'451'781.02	4'372'778.00	4'236'318.37
6	PRODUITS D'EXPLOITATION	4'451'781.02	4'351'722.00	4'191'414.76
60	Taxes et locations logements des résidents	3'860'323.65	3'756'194.00	3'882'116.83
63	Pertes sur débiteurs	-	-	-
65	Autres produits de prestations aux résidents	31'198.20	38'900.00	37'963.35
66	Produits des loyers et intérêts du capital	-	100.00	14.62
67	Produits cantine / cafétéria	13'084.43	14'000.00	17'386.85
68	Total Produits de prestations au personnel et à des tiers	65'145.68	31'400.00	62'424.11
69	Contributions et subventions	482'029.06	511'128.00	191'509.00
	RESULTAT	-	21'056.00	- 44'903.61

2.2 Comptes d'investissements

Comme le bâtiment de Sorens a été démolé, le Foyer ne présente plus aucun investissement en 2024.

Investissements 2024	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Immeuble						
Démolition immeuble Sorens > désinvestissement	-522'315.65					
Administration	0.00		0.00		0.00	
Soins	0.00		0.00		0.00	
Total des investissements	-522'315.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Report des investissements	0.00	-522'315.65	0.00	0.00	0.00	0.00



Madame Vassard nous informe enfin que l'adaptation des résidents au site de Billens s'améliore progressivement. Le Foyer garde un lien avec la Commune de Sorens par l'organisation du 1^{er} mai en collaboration avec la Société de Jeunesse et par la mise sur pied de sorties et de repas de famille.

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie le jeudi 8 mai 2025 pour examiner les comptes de fonctionnement du Foyer St-Joseph ainsi que de la Commune de Sorens. Ceux-ci ont préalablement été vérifiées par la Fiduciaire Ruffieux SA. Elle conclut dans son rapport à l'approbation des comptes que ceux-ci sont établis en conformité avec la Loi sur les communes.

La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du Foyer St-Joseph.

L'exercice 2024 présente un total de charge de CHF 4'451'781.02 pour un montant des recettes équivalent. En effet, à la suite du déménagement à Billens ainsi que la reprise future du foyer par le RSSG, tout excédent de charge est couvert par ce dernier. Le compte des investissements ne comporte qu'une position : le désinvestissement de l'immeuble de Sorens à la suite de sa démolition pour un montant de CHF 522'315.65.

La Commission financière recommande ainsi à l'Assemblée d'accepter les comptes 2025 du Foyer St-Joseph tels que présentés et remercie la Commission du Foyer, son Président, la Direction ainsi que l'ensemble du personnel.

2.4 Approbation

M. Le Syndic informe qu'il s'agissait de l'avant-dernière présentation des comptes du Foyer puisque celui-ci va être repris entièrement par le RSSG à partir du 1^{er} janvier 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2024, avec une perte de CHF 522'315.65.

Résultat : ***les comptes d'investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.***

M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de résultats 2024, présentés à l'équilibre.

Résultat : ***les comptes de résultats 2024 sont acceptés à l'unanimité.***



M. Le Syndic remercie les membres Commission administrative du Foyer, Madame Thao Vassard, Directrice du Foyer ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Foyer St-Joseph. Il remercie également les partenaires du RSSG, Monsieur David Contini, Directeur, et Monsieur Bertrand Oberson pour l'excellente collaboration.

3. Rapport de gestion 2024

Pour la première fois et en réponse à une exigence légale, la Commune a établi un rapport de gestion pour l'année 2024. M. Le Syndic passe en revue les points principaux, l'intégralité du rapport étant disponible sur le site internet de la Commune.

Le document est structuré en 2 grandes parties : activités générales de la Commune et du Conseil communal et analyse financière des comptes 2024. Comme les comptes seront présentés ultérieurement, M. Le Syndic s'attarde sur les activités principales.

En 2024, la Commune comptait 1098 habitants, enregistrant 89 arrivées et 83 départs, 6 naissances et 10 décès.

831 citoyennes et citoyens possèdent le droit de vote dont 33 sont présents à l'assemblée de ce soir, soit 3.97% de participation.

14 vérifications de signatures d'initiatives et de référendum ont été effectuées.

Le système Amicus a recensé 105 chiens inscrits au 31 décembre 2024 contre 94 au 31.12.2023.

Le Conseil communal a entamé une démarche visant à obtenir un label de cybersécurité, reconnu comme une norme acceptable pour les communes. Celle-ci a débuté par une campagne de phishing, suivie d'une analyse des cyberrisques. Un rapport contenant des recommandations a ensuite été rédigé et transmis au Conseil communal. Les travaux vont se poursuivre en 2025 avec l'objectif d'obtenir le label en fin d'année.

En collaboration avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), un concept de santé et sécurité au travail a été mis en place. Ce dispositif comprend des formations régulières à l'intention des employés communaux, afin d'assurer notamment un usage sécurisé des machines et outils. Ce processus était également une condition à l'obtention de l'autorisation d'engager un apprenti au service de l'édilité.

La société Passeurs d'archives Sàrl, en collaboration avec les employés de l'administration, a poursuivi le tri et classement des archives. L'inventaire des parchemins s'est terminé en début d'année et ces derniers seront désormais conservés dans des conditions optimales. Le plus ancien des documents recensés date de 1358.

La Commune a finalisé sa collaboration avec l'Etat de Fribourg pour intégrer le guichet virtuel DIGI-FR aux plateformes communales. Ce service permet désormais de commander en ligne des documents tels qu'attestation de domicile ou de séjour.

Le paiement par carte ou par Twint est possible depuis l'année dernière à l'administration communale.



La Commune propose également la vente de cartes journalières dégriffées. En 2024, 129 d'entre elles ont été commandées.

Une convention intercommunale relative à la bibliothèque scolaire et publique de Sorens a été signée avec les communes de Marsens, Echarlens et Pont-en-Ogoz. Cette entente est innovante avec notamment l'introduction d'un bibliobus qui circulera entre les différents sites. La gestion administrative de cette bibliothèque intercommunale sera assurée par la Commune de Sorens.

Deux représentants du Conseil communal ont participé à la Commission de construction du nouvel EMS. Celle-ci se réunit environ une fois par mois. Le RSSG en est le maître d'ouvrage et collabore avec le bureau d'architecture Translocal GmbH et la Commune.

Grâce à un accord avec la Société des Remontées Mécaniques de la Berra, la gratuité des installations a été offerte à tous les jeunes de Sorens en âge scolaire, durant la saison d'hiver.

En collaboration avec les communes de Riaz, Marsens et Pont-en-Ogoz, un Repair Café a été organisé le 13 janvier 2024 à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont. Des bénévoles ont réparé divers objets tels qu'ordinateurs, vélos, vêtements ou appareils électroménagers. La participation fut nombreuse et enthousiaste.

Après plusieurs années d'absence, le Conseil communal a relancé la Fête Nationale du 1^{er} août, se voulant à taille humaine, conviviale et simple. Etant donné la participation nombreuse, l'expérience sera renouvelée cette année.

Afin de soutenir les sociétés locales, le Conseil communal a décidé d'offrir la location de la halle polyvalente pour leurs activités.

Une cabane à trouvaillles a été installée à la déchèterie. Elle permet de déposer des objets en bon état qui pourraient encore servir.

Un nouveau molok pour le dépôt des sacs poubelles officiels a été installé sur la place de l'Union et sera accessible dès le lendemain de l'assemblée.

En 2024, le service technique a traité 31 demandes de permis de construire et 11 demandes d'installations solaires.

4. Commune / Comptes 2024

4.1. Comptes de résultats

M. Le Syndic laisse la parole à M. Dominique Schmutz, Responsable des finances.

Les comptes de résultats 2024 présentent un excédent de recettes de CHF 428'631.93 contre un excédent de dépenses budgété à CHF 249'734.40. Ce delta de CHF 678'366.33 s'explique par une réduction des dépenses de CHF 108'671.00 et une augmentation des recettes de CHF 569'694.00.

M. Schmutz passe ensuite en revue les points qui présentent une différence substantielle par rapport au budget et les commente.



Charges de personnel (compte 30) : + CHF 11'024.05

Une concierge pour l'école primaire ainsi qu'un apprenti au service de l'édilité ont été engagés. Cependant, les jetons de présence du Conseil communal et des différentes commissions ont légèrement diminué.

Charges de biens et services (31) : - CHF 104'836.59

Dans ce chapitre, sont enregistrées toutes les dépenses ressortant de l'attribution unique du Conseil communal et liées à ses propres décisions, comme le matériel de l'administration et de l'exploitation des routes et bâtiments, des honoraires extérieurs pour l'accompagnement à la décision, des eaux potables, claires et usées, etc.

La réduction des charges entre le budget et les comptes concerne essentiellement les postes suivants :

Fournitures de matériel et imprimés (- CHF 8'065.00), maintenance informatique (- CHF 8'242.00), achat d'eau destiné la revente de l'eau (- CHF 11'144.00), coût de l'énergie dans les bâtiments communaux (- CHF 8'406.00) et frais de délégation (- CHF 22'000.00). D'autre part, en raison du système comptable lié à la comptabilité par nature et par tâche, la différence la plus notable est en lien avec la non-réalisation d'une conduite (- CHF 74'000.00) dont l'explication sera reprise dans le compte 35.

Amortissement du patrimoine administratif (33) et charges financières (34) : - CHF 20'808.45

L'échéance des contrats de prêts durant l'année a permis de poursuivre ces prêts à des conditions plus favorables. En outre, les intérêts rémunérateurs sur les impôts ont été plus élevés.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (35) : + CHF 18'599.64

Ce compte est lié à l'équilibre des comptes « 71 - Approvisionnement en eau » et « 72 - Traitement des eaux usées » dont l'excédent de dépenses ou de recettes doit être attribué aux fonds spéciaux inscrits au bilan de la Commune.

En résumé, dans les comptes par tâche (71 et 72), un excédent de recettes a eu lieu avant la perception de cette attribution au bilan. Ce résultat est essentiellement lié à la non-réalisation du déplacement d'une conduite dans le cadre de l'entretien des ouvrages de génie-civil.

Charges de transferts (36) : - CHF 12'649.66

Les charges liées régionales sont conformes au budget. Cependant, de légères différences sont à constater dans les charges liées cantonales, notamment « subvention au canton et aux concordats ».

Revenus fiscaux (40) : + CHF 433'882.35

L'estimation des recettes fiscales a été réalisée de manière prudente même si une diminution de 3% par rapport au budget a été constatée sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cependant, les impôts sur la fortune des personnes physiques a été supérieure au budget de 59% et une



augmentation de 20% a été constatée sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Aussi, les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation ont augmenté de 242%, respectivement de 240%. Ces impôts « irréguliers » ont été également calculés de manière prudente, par une moyenne des dernières années.

Taxes et redevances (42) : + CHF 56'908.97

Il s'agit d'un ensemble de taxes, notamment : abonnement pour l'eau potable, vente d'eau, taxes sur les eaux usées, déchets, etc.

Le surcroît de revenu est lié à la vente de sacs poubelles par la commune, au remboursement d'assurance par des tiers et à l'augmentation des émoluments administratifs et aux permis de construire.

Revenus financiers (44) : + CHF 127'268.00

L'augmentation est due aux intérêts moratoires sur impôts, aux intérêts sur placement et aux revenus locatifs (bâtiment de l'Union et bâtiment scolaire). Les facturations des bâtiments scolaires sont liées aux valeurs ECAB qui ont significativement augmenté en 2024.

Revenus de transferts et revenus extraordinaires (46 et 48) : + CHF 17'454.15

La compensation de base de la réforme fiscale des entreprises est un versement de l'Etat, qui passera de CHF 162'019.00 en 2024 à CHF 136'703.00 pour 2025 et 2026. Dès 2027, il n'y aura plus de compensation.

L'amortissement planifié des subventions d'investissement portées au passif pour les eaux usées et eau potable a en outre sensiblement augmenté.



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	5'089'691.17		5'428'324.30		5'319'652.89	
30	Charges de personnel	502'506.60		508'283.00		519'307.05	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	714'965.89		880'150.40		775'313.81	
33	Amortissement du patrimoine administratif	547'634.00		551'954.45		548'660.00	
34	Charges financières	61'590.40		70'075.00		52'560.60	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	71'625.43		62'767.30		81'366.94	
36	Charges de transferts	3'178'868.85		3'355'094.15		3'342'444.49	
39	Imputations internes	12'500.00					
4	REVENUS		5'207'776.64		5'178'589.90		5'748'284.82
40	Revenus fiscaux		3'229'288.55		3'189'440.00		3'623'432.35
42	Taxes et redevances		649'326.64		617'700.00		674'608.97
44	Revenus financiers		510'116.69		495'665.00		622'933.00
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux				50'827.35		
46	Revenus de transferts		398'466.04		397'979.35		407'882.90
48	Revenus extraordinaires		408'078.72		426'978.20		419'427.60
49	Imputations internes		12'500.00				
	TOTALISATION	5'089'691.17	5'207'776.64	5'428'324.30	5'178'589.90	5'319'652.89	5'748'284.82
	Résultat	118'085.47			249'734.40	428'631.93	

Chapitre 73 – Gestion des déchets

Les charges s'élèvent à CHF 181'539.34 alors que les recettes se montent à CHF 124'859.77, induisant un taux de couverture de 68.78%. Selon la Loi, les communes n'ont pas l'obligation de parvenir à un taux de couverture de 100%, le minimum étant fixé à 70%.

Répartition des charges par nature

Les charges de transfert, facturées par le Canton, se montent à 63% des charges totales de la Commune. Celles-ci concernent notamment les subventions liées à la santé, aux hôpitaux et aux écoles. Quant aux charges régionales, elles regroupent, par exemple, les montants versés au RSSG - traitant des EMS, aide et soins à domicile et service social - aux Cycles d'orientation de la Gruyère (CO) ou à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère ».

Les amortissements obligatoires représentent quant à eux 10% et les charges financières 3%.

Ainsi, la marge de manœuvre du Conseil communal est réduite aux 24% restants, à savoir, pour l'exercice 2024, CHF 1'294'620.86, montant auquel il convient soustraire les charges du personnel de CHF 519'307.05.



Péréquation des ressources et des besoins

En 2024, notre contribution à la péréquation des ressources a légèrement diminué et le montant alloué à la péréquation des besoins a elle augmenté. A noter que la péréquation est calculée sur les dernières années fiscales connues au moment de l'établissement du budget soit 2019-2020-2021. Avec l'entrée en vigueur de MCH2 et la diminution des rentrées fiscales des personnes morales, le montant dû à la péréquation cantonale continuera de baisser. Pour rappel, la péréquation est un partage entre les communes considérées comme riches et les autres ayant plus de difficultés financières.

Indicateurs financiers

31.12.2024

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	48.63%	< 100 % bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	257%	Haute conjoncture : > 100%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0% - 4% bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	137%	100% - 150% Moyen
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	8%	< 10% effort d'investissement faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8%	5% - 15% charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	1604.97	1'001 - 2'500 CHF endettement moyen
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%	< 10% mauvais (en amélioration)

Evolution de la dette par habitant

Elle s'élève à CHF 1'630.00 pour 2024. Depuis l'entrée en vigueur de MCH2, est ajoutée au bilan la part de dettes liée au RSSG, au CO et autres. Sans cette dernière, une fortune par habitant à hauteur de CHF 882.00 serait observée.



Compte de résultat de l'exercice 2024

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	522'732.18	71'833.77	536'615.00	67'690.00	510'960.81	83'621.55
1	Ordre et Sécurité publics	114'154.48	32'459.70	101'769.80	39'000.00	109'192.45	35'333.30
2	Formation	1'809'680.97	231'642.70	1'852'458.50	224'530.00	1'840'981.91	279'423.00
3	Culture, Sport et Loisirs	328'458.85	135'079.65	313'435.90	125'133.00	327'430.37	148'545.40
4	Santé	510'785.22	2'162.30	604'089.45	2'000.00	570'565.65	1'918.00
5	Prévoyance sociale	513'407.45		535'047.30		539'244.45	1'336.50
6	Trafic et télécommunications	301'252.97	25'066.65	328'718.20	22'902.75	320'701.53	21'689.40
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	706'908.36	636'972.60	792'007.75	659'846.15	758'445.42	658'522.37
8	Économie publique	29'655.65		29'702.40	1'000.00	27'251.60	
9	Finances et impôts	252'655.04	4'072'559.27	334'480.00	4'036'488.00	314'878.70	4'517'895.30
	TOTALISATION	5'089'691.17	5'207'776.64	5'428'324.30	5'178'589.90	5'319'652.89	5'748'284.82
	Résultat (Bénéfice/perte)	118'085.47			249'734.40	428'631.93	

Bilan

	01.01.2024	31.12.2024
1 ACTIF	19'145'082.58	19'434'133.27
10 Patrimoine financier	5'918'690.07	6'391'797.50
100 Disponibilités et placements à court terme	2'080'259.47	2'213'880.07
101 Créances	-2'198'312.70	-1'582'077.14
104 Actifs de régularisation	3'279'530.00	2'997'304.77
107 Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108 Immobilisations corporelles PF	2'757'013.30	2'757'195.80
14 Patrimoine administratif (PA)	13'226'392.51	13'042'335.77
140 Immobilisations corporelles PA	12'996'272.78	12'878'894.63
142 Immobilisations incorporelles PA	155'525.87	142'629.22
14550.00 Part. Espace Gruyère SA (à dissoudre)	1.00	1.00
14692.00 Avance pour équilibre chapitre 7201	74'592.86	20'810.92
2 PASSIF	-19'145'082.58	-19'434'133.27
20 Capitaux de tiers	-7'722'108.05	-7'974'369.41
200 Engagements courants	-147'825.20	-716'232.31
204 Passifs de régularisation	-300'238.05	-296'341.35
2064 Emprunts	-4'912'000.00	-4'476'000.00
2068 Subventions d'investissements inscrites au passif	-2'362'044.80	-2'485'795.75
29 Capital propre	-11'422'974.53	-11'459'763.86
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1'285'685.39	-1'313'270.39
291 Fonds enregistrés sous capital propre	-60'000.00	-60'000.00
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-3'355'420.82	-2'935'993.22
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan = capital non affecté	-6'721'868.32	-7'150'500.25

La réserve liée au retraitement (introduction MCH2) sera dissoute lors des sept prochaines années par un prélèvement de CHF 400'000.00 chaque année.

Le capital non affecté servira à la Commune pour prévenir des éventuels déficits à venir.

La Commune de Sorens a donc une situation relativement saine pour affronter l'avenir.



4.2. Comptes d'investissements

L'investissement pour la réfection de la Route des Vernes est pour l'heure en attente car le Conseil communal attend de recevoir les subventions fédérales et cantonales en matière de routes AF avant de débiter les travaux.

Pour l'investissement lié à la réfection de la Route de Pra-Genoud, le Conseil communal est en attente d'un retour des propriétaires sur un accord de prise en charge des coûts.

Les dépenses liées au remplacement et rénovation des collecteurs EC concernent les travaux effectués dans le secteur « Sous-les-Prés ».

Investissements à clôturer pour le 31.12.2024 :

- Réfection de la Route Principale : en raison de la reprise de la Route Principale par le Canton, le Conseil communal a décidé d'abandonner cet investissement ;
- Constructions de canalisations : cet investissement avait été intégré à la réfection des routes en 2017. Le reste de l'investissement a été clôturé avec les comptes 2019.

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	35'202.75		50'000.00		14'714.70	
0220.5290.00	Archives communales	35'202.75		50'000.00		14'714.70	
3	Culture, Sport et Loisirs			1'000.00		11'012.70	
3410.5040.01	Crédit d'étude buvette sportive			1'000.00		11'012.70	
5	Prévoyance sociale	138'381.65		38'400.00		7'386.10	
5340.5040.02	Crédit faisabilité et a-p construction appartements protégés	138'381.65		38'400.00		7'386.10	
6	Trafic et télécommunications	68'775.00		480'000.00	46'800.00	7'203.70	
6150.5010.02	Cheminement piétonnier - Trottoir - Arrêt	63'276.90					
6150.5010.03	Réfection route Principale			150'000.00			
6150.5010.05	Mise en place des mesures 30 km/h	5'498.10		70'000.00		7'203.70	
6150.5010.06	Réfection route des Vernes			170'000.00			
6150.5010.07	Réfection route de Pra Genoud			90'000.00			
6150.6300.00	Subventions fédérales				25'200.00		
6150.6310.00	Subventions cantonales				21'600.00		



Assemblée communale ordinaire
du 26 mai 2025 – Sorens

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	41'648.60		1'365'000.00		378'068.00	212'184.95
71	Approvisionnement en eau			540'000.00		28'233.75	38'146.60
7101.5031.05	Extension du réseau eau potable phase II			540'000.00		28'233.75	
701.6130.00	Taxes de raccordement						38'146.60

72	Traitement des eaux usées	41'045.50		662'000.00		237'071.40	174'038.35
7201.5032.00	Remplacement et rénovation des collecteurs EC	41'045.50		662'000.00		227'342.40	
7201.5032.01	Constructions de canalisations			30'000.00			
7201.5032.03	Elaboration du PGEE phase 2			2'000.00			
7201.5032.04	Réfection collecteur Mapei – Union			280'000.00		9'729.00	
7201.6130.00	Taxes de raccordement						174'038.35

76	Lutte contre la pollution de l'environnement			10'000.00			
7690.5030.00	Investigation technique du site pollué terrain de foot			10'000.00			

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
79	Aménagement du territoire	603.10		13'000.00		6'717.65	
7900.5290.01	Révision générale du PAL	603.10		13'000.00		6'717.65	

8	Économie publique	42'289.50					
8200.5000.00	Entretien dessert de base en forêt non protectrice						

9	Finances et impôts		326'297.50			212'184.95	418'385.20
9900	Postes non ventilables		326'297.50			212'184.95	418'385.20
9900.5900.00	Report des investissements au bilan					212'184.95	
9900.6900.00	Report des investissements au bilan		326'297.50				418'385.20

En conclusion, le Conseil communal présente un résultat réjouissant mais il y a lieu de le tempérer. En effet, les charges liées et notamment les charges régionales vont peser fortement dans les années à venir. A moyen terme, ces dernières seront augmentées des coûts des EMS en construction à Sorens et Vuadens, des EMS à venir à Pringy et Charmey, du Centre sportif de la Gruyère, du 4^{ème} CO de la Gruyère et du programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg qui met à charge des montants importants pour les communes.

La Commune de Sorens dispose d'un capital non affecté de CHF 7'150'500.25 et peut voir l'avenir à moyen terme sans hausse d'impôt et avec une bonne capacité d'investissement.



4.3. Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

Dans son rapport de révision daté du 23 avril 2025, la Fiduciaire Ruffieux SA, organe de révision, précise que les comptes annuels 2024 de la commune sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Le compte de résultat 2024 présente un résultat positif de CHF 428'631.93 alors que le budget présentait une perte de CHF 249'734.40.

Les charges globales sont bien maîtrisées et sont inférieures de CHF 108'671.41 par rapport au budget.

Les principaux écarts sont les suivants :

- Charges de personnel + CHF 11'024.00 : engagement d'une concierge pour l'école et d'un apprenti ;
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - CHF 104'836.00 : économie pour certaines tâches réalisées par les employés au lieu de les déléguer ;
- Charges financières - CHF 17'514.00 : gain sur des hypothèques arrivées à échéances et négociées à meilleurs taux ;
- Attributions aux fonds et financement spéciaux + CHF 18'599.00 : prélèvement budgété au fond de financement spécial remplacé par une rétribution due à des dépenses moins élevées ou non réalisées ;
- Charges de transferts - CHF 12'649.00 : différentes charges liées cantonales plus basses.

Les revenus sont quant à eux supérieurs au budget de CHF 569'694.92.00. Les principaux écarts sont les suivants :

- Revenus fiscaux + CHF 346'301.00 : les impôts sur les gains immobiliers et plus-value ainsi que sur les mutations sont largement supérieurs aux prévisions budgétées ;
- Taxes et redevances + CHF 56'908.00 : vente de sacs poubelles par la commune, remboursement d'assurance par des tiers, augmentation des émoluments administratifs des permis de construire ;
- Revenus financiers + CHF 127'268.00 : augmentation des revenus des intérêts moratoires sur impôts, des intérêts sur placement et des revenus locatifs.

A noter que le résultat avant prélèvement de la réserve liée au retraitement des valeurs du patrimoine (lié à MCH2) est de + CHF 9'204.33.00.

La Commission financière remercie Monsieur Romanens Syndic, le Conseiller communal en charge des finances Monsieur Schmutz, l'Administratrice des finances, Mme Hejda, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers communaux pour leur travail et propose à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement tel que présentés.

2 investissements sont clôturés sans dépenses :

- Réfection de la route principale budgétée en 2020 à CHF 150'000.00 : en raison de la reprise de la route par le canton, cet investissement est abandonné ;
- Construction d'une canalisation d'eaux usées budgétée en 2017 à CHF 30'000.00 : investissement intégré en 2017 à la réfection des routes pour une partie et clôturé avec les comptes en 2019 pour le reste.

Ces dépenses étant conformes ou justifiées, la commission financière vous recommande d'approuver les comptes d'investissement 2024.



4.4. Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2024.

Résultat : ***les comptes d'investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.***

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de résultats 2024.

Résultat : ***les comptes de résultats 2024 sont acceptés à l'unanimité.***

5. Demande de crédit additionnel pour l'étude des infrastructures sises au terrain de football

M. Le Syndic passe la parole à M. Steve Progin.

La buvette et les vestiaires deviennent par endroits insalubres. Selon le Conseil communal, il est important d'entretenir les installations communales en bon état, afin que chaque génération puisse en profiter pleinement.

Un premier crédit d'étude de CHF 19'000.00 avait été voté lors de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019. Le projet n'avait finalement pas convaincu le Conseil communal et dépassait le budget préalablement fixé. Après le changement de législature, des discussions ont eu lieu avec la Commune de Pont-en-Ogoz, afin de créer une nouvelle dynamique.

Dès lors, avec l'aide de l'ancien Conseiller communal, M. Daniel Gilgen, de nouveaux plans ont été dessinés, avec un projet contenant des installations simples mais modernes pour le club de football et l'amicale de pétanque mais également des aménagements extérieurs profitables pour chacune et chacun. Une réflexion pour limiter aux maximum les frais externes a été menée parallèlement. Le Conseil communal a fait appel au bureau d'architecture Bitz à Marsens afin de contrôler et valider les plans et chiffrer le projet. Le Conseil communal a ainsi constaté que le projet devait être adapté et les divers postes retravaillés afin de limiter les coûts.

Le projet reste adaptable dans le cadre fixé mais la demande de crédit additionnelle permettra d'optimiser et rationaliser les coûts, afin de pouvoir présenter un projet abouti lors de la prochaine assemblée d'automne.

Montant de l'investissement : CHF 30'000.00, amortissement à 3% pour CHF 900.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 450.00. Charge annuelle : CHF 1'350.00.

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

Dans ses attributions, la Commission financière doit analyser la capacité de la commune à assumer les demandes de crédit d'un point de vue purement financier. L'intégration de ce nouveau crédit dans la planification financière est ainsi absorbable et la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter la demande de crédit supplémentaire de CHF 30'000.00 pour l'étude des infrastructures au terrain de foot.



La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la demande de crédit additionnel pour l'étude des infrastructures sises au terrain de football.

Résultat : ***la demande de crédit additionnel pour l'étude des infrastructures sises au terrain de football est acceptée à l'unanimité.***

6. Règlement communal relatif à la gestion des déchets

M. Le Syndic passe la parole à M. Steve Progin.

L'ancien règlement relatif à la gestion des déchets datant de l'an 2000, le Conseil communal se doit de procéder à quelques ajustements.

Conformément à la législation en cours, le règlement soumis à l'Assemblée a été présenté aux services cantonaux concernés ainsi qu'au surveillant des prix.

Ce dernier a transmis les propositions suivantes :

- Exonérer de la taxe de base les activités accessoires ou pratiquées à domicile – indépendamment du revenu déclaré, ou à tout le moins, réduire fortement cette taxe ; le Conseil communal en a tenu compte en exemptant de la taxe de base les entreprises individuelles et les entreprises agricoles avec un faible revenu imposable ;
- Introduite une catégorie supplémentaire pour les entreprises (SA, Sàrl et SNC) de moins de trois salariés, à laquelle appliquer une taxe de base plus basse ; le Conseil communal a ainsi introduit une catégorie supplémentaire de moins de 10 salariés, en exemptant les entreprises n'employant pas de salarié ;
- Renoncer à définir le montant de la taxe de base pour les entreprises individuelles et les entreprises agricoles sur la base des revenus déclarés ; cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil communal, étant un des seuls moyens efficaces et simples d'identifier les entreprises.

M. Progin précise que le nouveau règlement ne prévoit aucune augmentation de taxe à ce jour.

Selon les articles 13 et 23 de la Loi sur la gestion des déchets, les communes sont tenues d'éliminer les déchets urbains et de percevoir une taxe y relative. L'article 3 de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets définit les déchets urbains tels que : les déchets produits par les ménages, les déchets provenant d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions et les déchets provenant d'administrations publiques et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions.

Le règlement ne présente pas de différences majeures par rapport à l'ancien en termes de contenu, mais apporte une amélioration significative sur le plan pratique. Il établit en outre les principes généraux en matière de gestion des déchets mais est étroitement lié au règlement d'exécution qui définit les modalités pratiques d'application tels que les horaires, le type de déchets acceptés ainsi que les tarifs en vigueur. Le prix des sacs poubelles y a notamment été ajusté.

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.



Celui-ci relève que la Commune a l'obligation légale de couvrir les charges liées à la gestion des déchets à hauteur de 70% au minimum. En 2024, ce seuil n'est pas atteint et se monte à 68%. Le nouveau règlement n'engendre pas de changement ni d'augmentation sur les tarifs actuels mais permet au Conseil communal d'obtenir une marge de manœuvre si le taux de couverture légal ne devait pas être atteint dans les années à venir. La Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter ce nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Résultat : ***le règlement communal relatif à la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.***

7. Divers

En première instance, la vidéo de présentation de la Commune de Sorens, montée par la société Upperview Productions et prochainement disponible sur le site internet de la Commune, est diffusée. Les sociétés et personnalités locales ont été contactées pour collaborer à ce projet et faire une apparition dans la vidéo, s'ils le souhaitent.

M. Le Syndic passe ensuite la parole à M. Dominique Schmutz. Ce dernier explique que, dans le cadre du chantier du Foyer St-Joseph, il a été découvert que le terrain où se situe l'abri de protection civil existant et le terrain en contrebas étaient pollués. Il s'agirait d'une ancienne décharge. Selon la convention signée entre la Commune et le RSSG, il était précisé que les études et travaux de dépollution du terrain avec des matériaux inertes dangereux pour l'environnement de type C à D étaient à charge de la Commune, ainsi que le traitement des terres polluées DCMI de type E. Les travaux inhérents à cette découverte se montent à CHF 77'389.75 TTC. D'autres terrassements situés sur le haut de la parcelle ont également laissé apparaître des déchets inertes de type B. Ceux-ci devront être pris en charge par le RSSG, pour environ CHF 115'000.00 TTC. La charge susmentionnée, après renseignements pris auprès du Service des communes, doit être intégrée aux comptes 2025 en tant que dépense liée. Celle-ci n'a en effet pas pu être prévue car aucun élément en possession du Conseil communal ne laissait supposer qu'une décharge serait découverte à cet endroit. Le Conseil communal a ainsi informé la Commission financière et profite de l'assemblée pour informer également les citoyennes et citoyens.

La parole est désormais donnée aux citoyennes et citoyens.

M. Benoît Glasson revient sur la demande de crédit additionnel pour l'étude des infrastructures sises au terrain de football. Il estime en préambule qu'il est effectivement nécessaire de refaire les vestiaires et la buvette. Il souhaite cependant rendre attentif le Conseil communal sur quelques points. Le futur centre sportif en Trême et les diverses constructions d'EMS vont augmenter les charges liées. Ainsi, la marge de manœuvre de la Commune s'en voit toujours diminuée. M. Glasson se soucie ainsi du coût du futur projet d'infrastructures au terrain de football et estime, au vu du nombre de citoyennes et citoyens présents à l'assemblée, de faire passer un tel objet si les membres du club de football et de l'amicale de pétanque se déplacent en nombre. La situation est saine à ce jour mais les finances du Canton et de la Confédération sont mauvaises. Le Canton envisage ainsi de reporter certaines charges sur les communes. Il demande donc au Conseil communal d'être vigilant pour présenter un projet rendant service au club de football, à l'amicale de pétanque et à tout citoyen avec des charges pouvant être assumées à l'avenir.



M. Le Syndic répond que le Conseil communal est conscient d'être le dernier filtre avant l'assemblée. C'est pourquoi, le projet n'avait pas été présenté l'automne dernier. En effet, le Conseil communal étant sensible aux coûts et ne souhaitant pas présenter un projet que la Commune ne pourrait pas assumer ou mettant en danger les finances de la Commune, il a été préférable de le bloquer afin d'analyser les possibles réductions des coûts.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée, les membres du Conseil communal pour leur engagement, la Commission financière, l'Administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda, les secrétaires Mme Delphine Pythoud et M. Benoît Monney ainsi que tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de cette assemblée.

L'Assemblée est levée à 20h48.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

D. Romanens

Le Secrétaire

B. Monney